



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER

COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 18 décembre 2025

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 18 décembre 2025 à 20h00 en salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de participer à cette séance dont **l'ordre du jour** est le suivant :

Validation procès-verbal du 6 novembre 2025

- ◆ Fonds d'aides Jeunes ;
- ◆ Vidéoprotection : Convention avec la Gendarmerie Nationale pour transfert au Centre opérationnel de Digne-les-Bains ;
- ◆ Participation Centrale villageoise ;
- ◆ Admission En Non Valeur ;
- ◆ Région Sud ; Petit Patrimoine Rural ;
- ◆ Ouverture de crédit pour 2026, 25% de l'investissement 2025 ;
- ◆ Informations et questions diverses :
 - ❖ Point sur les travaux ;
 - ❖ Extension de l'Hôpital de Manosque ;
 - ❖ ZAP finalisée ;
 - ❖ Fin horaire de garderie avancée ;
 - ❖ Tour de la Provence 2026 ;
 - ❖ Prime VAE de la DLVAgglo ;
 - ❖ Incivilité ;
 - ❖ Point sur les actions de Noël ;
 - ❖ Bureau de poste vente de ticket de train ;
 - ❖ Collaboration DLVAgglo et Centre Giono : don de livre au CM2 ;

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Fait à La Brillanne, le 12 décembre 2025
Le maire
Jean-Charles BORGHINI

